

Postulat : la «chienliti» canine, par Jean-Pierre Amann, CC Groupe des Vert.e.s

C'est un thème récurrent qui provoque au mieux des discussions de comptoir et au pire, des gestes d'impuissance.

Pourtant cela ne doit pas être une fatalité. Comme propriétaire de chien, cette problématique me touche à plus d'un titre.

Depuis quelques années, l'augmentation des taxes canines

<https://fr.comparis.ch/steuern/steuervergleich/gebuehren/hunde-steuer>

associée à la nouvelle loi sur la protection des animaux, amène quantité de propriétaires de chiens à laisser leur(s) protégé(s) en liberté pour qu'ils puissent s'égayer à leur guise. Seulement voilà : en s'égayant, ils se soulagent aussi de manière incontrôlée. Et bien que nous trouvions à intervalles réguliers des stocks de cornets rouges associés à des poubelles, nos sols, trottoirs, petites parcelles engazonnées sont de plus en plus émaillés de cartes de visite nauséabondes. Vous me direz, est-ce vraiment si grave ? Certes non, si on circule principalement en voiture.

Mais mon chien étant coprophage, du grec ancien kópros=excrément et labrador de surcroît, les crottes, il les repère toutes. La belle affaire, il fait le travail de la voirie ! Hélas généralement ses libations le rendent malade et finissent sur sa couche.

Il est probable qu'une partie des propriétaires canins estime que les 200.- annuels qu'ils versent à la collectivité 100 pour la commune et 100 pour le canton devraient suffire à les libérer de la pénible tâche de se baisser et manier le petit cornet. Il est vrai aussi que la commune a décliné une pétition pour la construction d'un parc à chiens, par manque de place à Belmont. Pourtant, si un parc offre une aire de liberté aux toutous, il doit également être nettoyé des crottes et entretenu.

Comme je l'ai dit au début de cette intervention, c'est un problème bien connu partout en Suisse et à l'étranger et les collectivités cherchent des solutions allant des panneaux de sensibilisation, notamment aux dangers que les crottes canines font courir aux vaches (<https://www.terrenature.ch/les-crottes-de-chiens-dans-les-pres-sont-un-vrai-fleau-pour-les-paysans/>) jusqu'à des contrôles de l'ADN prélevé sur les excréments reliés à un fichier central qui permet d'amender directement le ou la propriétaire de l'animal.

Pour en savoir plus voici un lien très complet

<https://www.chien.com/le-chien-50/les-crottes-de-chien-en-ville-faits-et-solutions-535.php>

Au lieu de se sentir impuissant, j'aimerais proposer à notre exécutif de créer un groupe de réflexion comprenant des propriétaires de chiens, mais aussi quelques personnes qui n'en ont pas et qui pestent lorsqu'elles glissent sur une crotte. Ce serait peut-être l'occasion de trouver des idées originales et pas forcément aussi punitives que l'ADN, afin d'arriver à une meilleure cohabitation entre l'homme et son meilleur ami, le chien.